

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2004

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Achèvement du tour de ville ouest - Bilan et clôture de la concertation préalable

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérmian.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Brailard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Lung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2004**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Fons

objet : **Achèvement du tour de ville ouest - Bilan et clôture de la concertation préalable**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet de proposer au conseil de Communauté de délibérer sur le bilan de la concertation relative au projet d'achèvement du tour de ville ouest, situé sur la commune de Saint Fons.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements de la Communauté urbaine dans le cadre de la politique : Faire de l'environnement un moteur du développement, développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité (axe C13).

En effet, le centre de Saint Fons est traversé par la RD307 (appelée aussi boulevard Gabriel Péri puis avenue Jean Jaurès). Le tour de ville permettra le report des circulations de transit qui empruntent actuellement la RD307. En conséquence, les voies centrales seront mieux adaptées à leur fonction de voies commerciales, support de circulations de desserte, de transports en commun et de modes doux.

Le tour de ville favorisera, également, les autres modes de déplacements, avec de larges trottoirs pour sécuriser les cheminements piétons et une piste cyclable, dans la partie sud du projet.

L'objectif du projet est donc de réduire la circulation de transit dans le centre de Saint Fons tout en améliorant le cadre de vie des habitants (facilitation et sécurisation des déplacements piétons et cyclistes et végétalisation de l'espace public).

Par délibération n° 2010-1688 du 20 septembre 2010, le conseil a approuvé l'objectif poursuivi et les modalités de la concertation préalable engagée en application des articles L 300-2 et R 300-1-2 du code de l'urbanisme.

I - Le déroulement de la concertation préalable

La concertation s'est déroulée du lundi 11 octobre 2010 au vendredi 19 novembre 2010, selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation et un cahier ont été déposés à la mairie de Saint Fons et à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Lyon,
- un avis administratif annonçant les dates de la concertation a été affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à la mairie de Saint Fons et à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Lyon durant toute la période de concertation,
- et un avis administratif de concertation préalable a été publié le samedi 2 octobre 2010 dans le Progrès et le journal le Tout Lyon.

II - Principales observations et réponses apportées par la Communauté urbaine

Deux avis ont été exprimés dans les cahiers de concertation. De plus, environ une quinzaine de personnes ont participé à la réunion publique du 18 octobre 2010. Lors de cette réunion, outre des demandes de précisions sur l'organisation du projet, son calendrier et son financement, un avis a également été exprimé sur l'aménagement proposé.

Les remarques formulées portent sur :

- Le manque de communication sur l'organisation de la concertation préalable,
- La pertinence du tour de ville ouest. Un avis s'inquiète des nuisances sonores pour les futurs riverains et se demande si un tracé longeant les locaux de la police ne serait pas plus intéressant,
- L'absence d'aménagements cyclables sur la partie nord du projet,
- Le traitement des carrefours, en particulier côté sud avec la route départementale.

En réponse à ces observations, il est important de noter que :

- La communication sur la concertation préalable a dépassé les exigences réglementaires : outre l'affichage réglementaire d'un avis administratif pendant toute la durée de la concertation, à la mairie de Saint Fons et à l'Hôtel de communauté, et outre la publication réglementaire de ce même avis dans Le Progrès et Le Tout Lyon le 2 octobre 2010, une réunion publique a été organisée le 18 octobre 2010 afin de présenter les objectifs du projet et les modalités de la concertation. Cette réunion a été annoncée dans l'agenda du magazine municipal de septembre 2010. Par ailleurs, la concertation a fait l'objet de deux articles dans Le Progrès : un premier article, paru le 18 novembre, informant le public de la tenue d'une réunion publique sur le projet ; un deuxième article, paru le 20 novembre, faisant la synthèse des échanges lors de la réunion publique et rappelant les modalités de la concertation préalable,
- Les voiries réalisées dans le cadre de l'achèvement du tour de ville ont, en fait, peu de riverains. Le projet passe surtout à proximité d'immeubles tertiaires et de garages. Au nord, le secteur de la V25 n'est pas encore aménagé, il s'agit d'une zone Ui d'activités économiques. Il faut signaler que la V25 passe bien à proximité des locaux de la police, le long de la voie ferrée. Elle contribuera ainsi à desservir la zone Ui qui sera urbanisée et végétalisée ultérieurement,
- Sur la partie nord, le programme va être modifié afin d'inclure des aménagements cyclables dans le même esprit que sur la partie sud. En effet, le tour de ville est directement connecté au centre-ville de Saint Fons et à ses équipements publics (mairie, police, écoles, etc.). Il y a donc bien une demande pour des déplacements en vélos,
- Le croisement du tour de ville avec la route départementale (avenue Jean Jaurès au nord, boulevard Yves Farge au sud) sera traitée par des carrefours à feux. Il en sera de même pour l'intersection tour de ville/rue Girardet. Une attention particulière sera portée au traitement de ces carrefours.

III - Le Bilan

La concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à entraîner une modification des objectifs poursuivis par ce projet ou à remettre en cause la poursuite du projet.

La Communauté urbaine s'engage toutefois à apporter la plus grande vigilance aux interrogations relevées par la concertation, notamment en termes d'aménagements cyclables et de traitement des carrefours.

Il est donc proposé au conseil de Communauté de prendre acte du bilan de la concertation.

Le projet sera soumis à enquêtes publiques au cours de sa phase de conception ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 300-2 et R 300-1-2 du code de l'urbanisme ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable relative à l'achèvement du tour de ville ouest sur la commune de Saint Fons, conformément aux articles L 300-2 et R 300-1-2 du code de l'urbanisme.

2° - Décide la poursuite des études et la mise en œuvre de l'opération sur la base des objectifs et principes d'aménagement tels qu'ils ont été arrêtés après avoir été enrichis lors de la concertation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.